



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS
D'ADMINISTRATION DES 23 AVRIL ET 11 MAI 2012**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 28 voix pour, les procès-verbaux des Conseils d'Administration des 23 avril et 11 mai 2012, joints en annexe.

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 5 : APPROBATION DE L'ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE
L'UNIVERSITÉ**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** la délibération n°2012-04-23-2 du Conseil d'Administration du 23 avril 2012, relative à la composition Bureau de l'Université ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 30 voix pour, la nomination de M. Thomas CAILLEAU au Bureau de l'Université, en qualité de Conseiller Étudiant.

Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 6.1 : APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'EXPERTISE DU PROJET
CAMPUS PROMETTEUR – CAMPUS TERTRE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 26 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 10 abstentions, 3 voix contre et 17 voix pour, la demande d'expertise du projet immobilier « Réhabilitation du site Tertre et construction d'une extension en Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales » inscrit au titre du Plan Campus Prometteur, jointe en annexe.

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 6.2 : APPROBATION DE LA DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 DE
L'EXERCICE 2012**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
VU le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
VU l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 26 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 9 abstentions et 21 voix pour,

- **La décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2012 dont le montant s'élève à 31 927 138 € en prévision de dépenses et 32 602 711 € en prévision de recettes ;**
- **La modification du plafond d'emplois d'État à 3 275 emplois ;**
- **La modification du plafond d'emplois sur ressources propres à 371,25 emplois.**

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 6.3 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE
POUR LA RECHERCHE (ANR) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE DESTINÉE
AU PROJET « ACCOMPAGNEMENT DES VOCATIONS SCIENTIFIQUES ET
TECHNIQUES VERS LE TITRE D'INGÉNIEUR » (AVOSTTI)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 26 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 7 abstentions, 4 voix contre et 17 voix pour, la convention avec l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) pour l'attribution d'une aide destinée au projet « Accompagnement des Vocations Scientifiques et Techniques vers le Titre d'Ingénieur » (AVOSTTI), jointe en annexe.

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 6.6 : APPROBATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS D'EXÉCUTION DU
CONTRAT DE PROJETS ÉTAT – RÉGION PAYS DE LA LOIRE (CPER)
2007 - 2013**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil Scientifique du 18 juin 2012 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 26 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 28 voix pour, les avenants aux conventions d'exécution du Contrat de Projets État – Région des Pays de la Loire 2007- 2013, joints en annexe.

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 6.7.1 : APPROBATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT
AU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
POUR CINQ PROJETS AUTOUR DU CYCLOTRON****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
VU l'avis du Conseil Scientifique du 18 juin 2012 ;
VU l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 26 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**APPROUVE** à l'unanimité avec 28 voix pour,

- **Le plan de financement prévisionnel de cinq projets autour du Cyclotron, pour la durée des projets prévue du 25/04/2009 au 30/09/2015 :**

Coût total du projet	1 029 667 €	100%
Montant de la subvention européenne sollicitée	369 917 €	36%
Montant des autres aides publiques	659 750 €	64%
Part du maître d'ouvrage	0 €	0 %

- **Le dossier de demande de subvention FEDER, joint en annexe.**

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 6.7.2 : APPROBATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT
AU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
POUR LES PROJETS CPER MATÉRIAUX ET ÉNERGIE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil Scientifique du 18 juin 2012 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 26 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 28 voix pour,

- **Le plan de financement prévisionnel des projets CPER « Énergie et matériaux », qui sera définitivement arrêté après avis de la Commission des marchés lors de sa séance du 10 juillet 2012 et décision d'attribution, pour la durée du projet prévue du 1er mai 2010 au 31 mars 2013 :**

Coût total du projet	2 856 507,92€	100%
Montant de la subvention européenne sollicitée	714 019,45€	25%
Montant des autres aides publiques	2 142 059,35€	75%
Part du maître d'ouvrage	429,12€	0%

- **Le dossier de demande de subvention FEDER, joint en annexe.**

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 6.8 : APPROBATION DE MODIFICATION DES STATUTS DE L'INSTITUT
DE GÉOGRAPHIE ET D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES
(IGARUN)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 26 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À l'unanimité avec 26 voix pour,

- **APPROUVE** les modifications apportées aux articles 3 et 26 des Statuts de l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes (IGARUN), selon tableau comparatif joint en annexe.
- **APPROUVE** la rédaction suivante du dernier alinéa de l'article 5 :
 - « 7 personnalités extérieures :
 - 2 personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales ;
 - 2 représentants des activités économiques, notamment des organisations professionnelles et chambres consulaires, des organisations syndicales d'employeurs et de salariés et des organismes du secteur de l'économie sociale. Les représentants des organisations syndicales d'employeurs et de salariés sont en nombre égal ;
 - 2 représentants des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics et éventuellement des enseignements du premier et du second degré ;
 - 1 personnalité désignée par le Conseil à titre personnel » ;
- **N'APPROUVE PAS** l'article 12 des statuts modifiés (membres du Conseil réputés démissionnaires).

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

POINT 6.10 : APPROBATION DE TARIFS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 26 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 5 abstentions, 7 voix contre et 16 voix pour, le nouveau tarif de remplacement de la carte multiservice figurant dans le tableau joint en annexe ;

APPROUVE avec 6 abstentions, 9 voix contre et 13 voix pour, les tarifs des photocopiés de l'IUT de la Roche sur Yon, figurant dans le tableau joint en annexe ;

APPROUVE à l'unanimité avec 28 voix pour, les autres tarifs figurant dans le tableau joint en annexe.

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 7 : APPROBATION DE DEMANDES DE CRÉATION DE DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ
(DU) ET DE DIPLÔMES INTERUNIVERSITAIRES (DIU)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
VU l'avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 28 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE avec 2 abstentions, 4 voix contre et 22 voix pour, la demande de création du diplôme d'Université (DU) « Éthique appliquée à la Santé », jointe en annexe ;**
- **APPROUVE avec 2 abstentions, 4 voix contre et 22 voix pour, la demande de création du diplôme d'Université (DU) « Réparation du dommage corporel », jointe en annexe ;**
- **APPROUVE avec 2 abstentions, 4 voix contre et 22 voix pour, la demande de création du diplôme interuniversitaire (DIU) « Échographie et techniques ultrasonores », jointe en annexe ;**
- **APPROUVE avec 2 abstentions, 4 voix contre et 22 voix pour, la demande de création du diplôme d'Université (DU) « Propriété intellectuelle », jointe en annexe.**

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 8 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS D'UN DIPLÔME
INTERUNIVERSITAIRE (DIU) ET D'UN DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 28 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE avec 2 abstentions, 1 voix contre et 25 voix pour, la demande de modifications du diplôme interuniversitaire (DIU) « Rhumatologie interventionnelle échographique », jointe en annexe ;**
- **APPROUVE avec 1 abstention, 3 voix contre et 24 voix pour, la demande de modifications du diplôme d'Université (DU) « Criminologie ».**

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 9 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS DES
RÈGLEMENTATIONS DES ÉTUDES DE SANTÉ**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 28 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** avec 1 voix contre et 27 voix pour, les demandes de modifications des réglementations des études de Médecine, jointes en annexe ;
- **APPROUVE** à l'unanimité avec 28 voix pour, les demandes de modifications des réglementations des études de Pharmacie, jointes en annexe ;
- **APPROUVE** à l'unanimité avec 28 voix pour, les demandes de modifications des réglementations des études d'Odontologie, jointes en annexe.

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 10 : APPROBATION DE DEMANDES DE RÉVISION ET D'ADOPTION DE RÈGLES
COMMUNES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
VU l'avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 28 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** avec 2 abstentions, 1 voix contre et 25 voix pour, les demandes de révision des Règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes de l'Université de Nantes, jointes en annexe ;
- **APPROUVE** à l'unanimité avec 28 voix pour, les demandes de révision des Règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques, jointes en annexe ;
- **APPROUVE** avec 3 voix contre et 25 voix pour, les Règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes de l'IEMN – IAE, jointes en annexe ;
- **APPROUVE** avec 2 abstentions et 26 voix pour, les demandes de révision des Règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes de l'UFR Droit et Sciences Politiques, jointes en annexe.

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 11 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MAQUETTES ET
DE MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 28 juin 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 28 voix pour, les demandes de modifications de maquettes et de modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques, jointes en annexe.

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 12 : APPROBATION DU PRINCIPE DE RÉPARTITION DES DROITS
UNIVERSITAIRES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2012 - 2013**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 4 abstentions, 3 voix contre et 21 voix pour, le principe de répartition des droits universitaires ainsi que les modalités de remboursement des frais d'inscription en cas de renoncement à l'inscription avant le 15 octobre 2012, joints en annexe.

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 13 : APPROBATION DE LA DEMANDE DE RECRUTEMENT DE DEUX
ENSEIGNANTS CONTRACTUELS POUR L'INSTITUT DE RECHERCHE
ET DE FORMATION EN FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
(IRFFLE)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 3 abstentions et 24 voix pour, le recrutement de deux enseignants contractuels à l'Institut de Recherche et de Formation en Français Langue Étrangère (IRFFLE) au 1^{er} septembre 2012.

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 14 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT
À LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE
AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2012 - 2013**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Comité Technique du 3 juillet 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 5 abstentions et 22 voix pour, la répartition de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) pour l'année 2012 – 2013, telle que détaillée dans le tableau joint en annexe.

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 juillet 2012

**POINT 15 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS POUVANT OUVRIR DROIT
À LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** l'avis du Comité Technique du 3 juillet 2012 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 28 voix pour, la modification de la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice d'une Prime de Charges Administratives pour les enseignants-chercheurs et les taux correspondants, ainsi que les montants des autres primes, repris dans l'annexe ci-jointe.

À Nantes, le 6 juillet 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX